

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 3 mai 2017

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 25/04/2017

Date d'affichage : 28/04/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille dix sept,

Le trois mai à 20 h 30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François LAHAYE – Sylvain LACOUR, Adjoints – Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT - Christel COUPPEY – François-Xavier COUPPEY – Marylène GUIFFARD – Séverine HERBERT - Bernard OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération n° 2017 - 30

Fonds d'aide aux jeunes

Le Conseil Départemental sollicite la contribution des communes au fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2017. Le Conseil municipal décide par 3 voix pour et 7 voix contre, de ne pas contribuer au fonds d'aide aux jeunes pour cette année.

Délibération n° 2017 – 31

Convention FAB

Dans le cadre du projet d'interconnexion FAB, il est proposé à la commune de signer une convention avec RTE afin de permettre l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles A302 et A304 appartenant à la commune de Helleville. La Commune renonce à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages qui seront ainsi établis, et percevra une compensation forfaitaire et définitive d'un montant de 1714 euros.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal :

- Donne son accord sur les termes de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la mise en place de cette convention,
- Accepte l'indemnité d'un montant de 1714 euros proposée par RTE.

Délibération n° 2017 – 32

Contrat de location et règlement de la salle de convivialité

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la rédaction du contrat de location et du règlement de la salle de convivialité.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 3 mai 2017

Délibération n° 2017-33

Assurance de la salle de convivialité

Le Conseil Municipal accepte la proposition de modification du contrat d'assurance Villassur de Groupama afin d'y intégrer la salle de convivialité. Le Conseil Municipal décide de maintenir le capital assuré en cas de dommages électriques à 10 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du nouveau contrat d'assurance Villassur.

Délibération n° 2017-34

Convention lutte contre les frelons asiatiques

Le Conseil Municipal accepte la proposition de convention pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche avec le FDGDON. La cotisation annuelle est fixée à 14 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 2017-35

Devis extincteurs

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SEPROFEU d'un montant de 107.40 euros pour l'équipement de la cuisine de la salle de convivialité en extincteurs.

Délibération n° 2017-36

Indemnités de gardiennage de l'église

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnités de gardiennage pour l'église, celle-ci ne faisant pas l'objet de visites à des périodes rapprochées par un gardien.

Délibération n° 2017-37

Avis du domaine – achat terrains

Conformément à l'avis du domaine en date du 18 avril 2017, le Conseil Municipal confirme sa délibération n° 2017-11 du 1^{er} mars 2017 relative à l'offre d'achat au prix de 80 000 euros pour les 2 terrains mis en vente par M. VANTOMME rue de l'église à Helleville. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Vestiaire salle de Convivialité

Le Conseil municipal souhaite obtenir des devis pour la pose d'une barre et 2 supports fixes. Les portants à roulettes ne sont pas adaptés à la configuration de la pièce.

Délibération n° 2017-38

Avenant n° 2 au marché de la salle de convivialité – Entreprise LEFEVRE – LOT 8

Le Conseil Municipal décide la réalisation de travaux supplémentaires, entraînant une plus value, sur le lot n° 8 – électricité – attribué à l'entreprise LEFEVRE comme suit :

- Fourniture et pose d'un coffret mobile extérieur : 1 604.78 euros HT, soit 1925.74 euros TTC

Le Conseil Municipal décide donc de passer un avenant n° 2 avec la Société LEFEVRE – lot n° 8 de la construction de la salle de convivialité.

Le conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 3mai 2017